

**Avis public**



**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT CA 29 0130-1**

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 6 juin 2022.

**RÈGLEMENT CA29 0130-1**

Règlement modifiant le règlement CA29 0130 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2022 aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure et élargissement d'entrées charretières et d'ajouter les frais relatifs à l'application de la Politique de participation citoyenne

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/pierrefonds-roxboro>.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce dixième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux.

La secrétaire d'arrondissement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alice Ferrandon", with a long horizontal stroke extending to the right.

Alice Ferrandon, avocate

/rl

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

RÈGLEMENT CA 29 0130-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA29 0130 CONCERNANT LA TARIFICATION DE DIVERS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 AUX FINS D'ACTUALISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU SCIAGE DE BORDURE ET ÉLARGISSEMENT D'ENTRÉES CHARRETIÈRES ET D'AJOUTER LES FRAIS RELATIFS À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE

---

À une séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue en la salle du conseil sise au 13665, boulevard de Pierrefonds, dans la Ville de Montréal, le 6 juin 2022 à 19 h, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C 19), à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement	Dimitrios (Jim) Beis
Mesdames les conseillères	Catherine Clément-Talbot Louise Leroux
Messieurs les conseillers	Benoit Langevin Chahi (Sharkie) Tarakjian

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur de l'arrondissement substitut, monsieur Jean-Sébastien Gagnon et la secrétaire d'arrondissement, M<sup>e</sup> Alice Ferrandon, sont également présents.

VU l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C.-11.4) permettant aux arrondissements d'adopter une tarification pour financer une partie de leurs biens, services et activités;

VU la récente adoption de la Politique de participation citoyenne de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Le règlement CA29 0130 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2022 est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 1 Les chiffres indiqués aux alinéas 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 11 sont modifiés de la façon suivante :

- |     |  |                                |
|-----|--|--------------------------------|
| 11. | Pour le sciage de bordure et élargissement d'entrées charretières, il sera perçu : |                                |
|     | 1 <sup>o</sup> coupe de bordure de béton, moins de 3,85 m                          | Charge<br>minimum de<br>145 \$ |
|     | 2 <sup>o</sup> coupe de bordure de béton, 3,85 m et plus                           | 37,70 \$ le<br>mètre linéaire  |

ARTICLE 2 L'article 14 est modifié en ajoutant le paragraphe 1.1° suivant à la suite du paragraphe 1° existant :

« 1.1° frais relatifs à l'application de la Politique de participation citoyenne.....3 000 \$ »

ARTICLE 3 L'article 16 est modifié en ajoutant le paragraphe 1.1° suivant à la suite du paragraphe 1° existant :

« 1.1° frais relatifs à l'application de la Politique de participation citoyenne.....3 000 \$ »

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

---

SECRETÉAIRE D'ARRONDISSEMENT